

Commune Nohant-Vic

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-T03 du 28/02/2022

Portant réglementation de la circulation sur la VC 302, lieudit La Breuille, du 03/03/2022 au 02/07/2022, à l'occasion de travaux de transport FFTH BFO fibre optique, commune de Nohant-Vic.

Le Maire de Nohant-Vic,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 23/02/2022 par GMX MOBILITY 80 000 AMIENS,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation,

ARRETE

Article 1

Du 03/03/2022 au 02/07/2022, à l'occasion de travaux de transport FFTH BFO fibre optique, réalisé et organisé par GXS MOBILITY 80 000 AMIENS et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur la VC 302, lieudit La Breuille, commune de Nohant-Vic.

Article 2

Au droit de la section réglementée, la circulation sera interdite à tous véhicules dans les 2 sens (sauf Véhicules de secours, Véhicules de Transports scolaires et autres transports en commun, Véhicules service public et Riverains).

Article 3

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par GXS MOBILITY 80 000 AMIENS et/ou ses sous-traitants.

Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

Article 6

Le Maire de Nohant-Vic,

GXS MOBILITY 80 000 AMIENS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie La Châtre

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Nohant-Vic, le 28/02/2022

Le Maire, Patrick NONIN

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture le :

Publié, affiché ou notifié le :

Le Maire

01 MARS 2022

01 MARS 2022



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.